

Délibération n° 2009-07-URB-03

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 2ème révision simplifiée**

L'an deux mille neuf le neuf juillet à quatorze heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre Cohen, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	66
Procurations :	15
Date de convocation :	3 juillet 2009

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA

	Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

	Pouvoir à	
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	M. Georges BEYNEY
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Launaguet	M. Henri MILHEAU	Mme Arlette SYLVESTRE
Toulouse	Mme Malika ARADJ M. Abdolkader ARIF M. François BRIANÇON Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Christine COURADE Mme Danièle DAMIN M. Etienne MORIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Gisèle VERNIOL	M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Vincentella DE COMARMOND M. Stéphane CARASSOU M. Antoine MAURICE M. René BOUSCATEL M. Joël CARREIRAS M. Roger ATSARIAS Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Jean-Michel FABRE Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Balma	M. Stéphane COPPEY
Colomiers	Mme Corine BARRERE M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA

Délibération n° 2009-07-URB-03

**PLU de la commune de Pibrac devenu PLU du Grand Toulouse,
commune de Pibrac : Bilan de la concertation et approbation de
la 2ème révision simplifiée**

Exposé

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le conseil de communauté a décidé de lancer la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac et a défini les modalités de concertation.

Cette procédure de révision simplifiée a pour objectif de déclasser une partie d'Espace Boisé Classé de l'esplanade Sainte-Germaine afin de permettre la réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les pèlerins.

Le Président du Grand Toulouse, par arrêté du 3 février 2009, a précisé les modalités de mise à l'enquête publique.

Les mesures légales de publicité ont été accomplies, dans la presse, sur les lieux du projet et au siège du Grand Toulouse et de la commune de Pibrac.

Le projet a été notifié aux personnes publiques associées.

I. BILAN DE LA CONCERTATION

Un dossier descriptif et un registre ont été mis à disposition du public au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Pibrac à partir du 23 janvier 2009.

Aucune remarque n'a été inscrite dans les deux registres.

Une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées s'est déroulée le 5 février 2009.

II. APROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE n°2

L'enquête publique s'est déroulée du 9 mars 2009 au 9 avril 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique qu'une seule observation a été inscrite dans le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Pibrac (un avis favorable de l'Architecte du prieuré de Pibrac).

Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre déposé au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, Madame Fabre, commissaire enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif, a émis un avis favorable.

- Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, 4 avis favorables, ou sans observation, ont été reçus :
 - La Chambre d'Agriculture, en date du 29 janvier 2009,
 - Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), en date du 4 février 2009,
 - Le Conseil Régional, en date du 6 mars 2009,
 - Le SMEAT, en date du 6 avril 2009.

Il vous est donc proposé de tirer le bilan favorable de la concertation et d'approuver la 2ème révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac tel qu'elle a été soumise à enquête publique, et jointe à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2007 approuvant la 2^{ème} modification et 1^{ère} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 relatif à l'extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 3 février 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable en date du 4 mai 2009,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Pibrac en date du 17 juin 2009,

Vu l'avis favorable du Bureau du 5 juin 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De tirer un bilan favorable de la concertation et de prendre acte de l'examen conjoint.

Article 2

D'approuver la révision simplifiée n°2, du PLU du Grand Toulouse, commune de Pibrac telle que présentée dans le dossier soumis à enquête publique

Article 3

Dit que la présente délibération, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'un affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Pibrac pendant une durée d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 4

Dit que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public, au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Pibrac et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 5

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la révision simplifiée du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN